

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PREMIERS SOINS			
Code	PAEG1B85ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le secourisme peut-être défini comme "l'aide ou le traitement immédiat que l'on apporte à une victime qui a été blessée ou qui est subitement tombée malade avant l'arrivée d'une ambulance, d'un médecin ou d'une autre personne qualifiée" (Louville, 1998, p.11).

Il est évident que la mise en oeuvre de premiers secours adéquats ne s'improvise pas. Ce module de formation a précisément comme objectif d'enseigner les règles essentielles d'intervention par rapport à un panel de situations critiques (accidents, maladies...).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant en ergothérapie doit être capable, seul :

- d'identifier, d'analyser tous les concepts relatifs aux premiers soins (C1.3);
- de réaliser les gestes de premiers secours (C1.5);
- de transmettre les informations ciblées lors de l'appel au 112 (C5.1).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B85ERGA Premiers soins

18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B85ERGA Premiers soins

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Premiers soins			
Code	16_PAEG1B85ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Apporter une base de secourisme afin d'être capable d'être le premier acteur de la chaîne des secours.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant en ergothérapie doit être capable, seul :

- d'identifier, d'analyser tous les concepts relatifs aux premiers soins (C1.3);
- de réaliser les gestes de premiers secours (C1.5);
- de transmettre les informations ciblées lors de l'appel au 112 (C5.1).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les principes de base
Le système respiratoire
L'appareil circulatoire
La réanimation
La réanimation pédiatrique
Les hémorragies
Les lésions de la peau
Atteintes musculaire, articulaire et osseuse
L'état de choc
Les troubles cardiaques
Les troubles métaboliques ou neurologiques
Les intoxications
Manipulations de victimes
La trousse de secours

Démarches d'apprentissage

Cours pratiques en petit groupe
Mises en situation
Fait appel à leur vécu
Support power point

Dispositifs d'aide à la réussite

Sur sollicitation de l'étudiant, des compléments de matière enseignée peuvent être organisés avec l'enseignant concerné

Ouvrages de référence

Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl, Manuel de secourisme -certificat de secourisme, juin 2018

Guide BEPS, Croix-Rouge de Belgique, Bruxelles 2010

<http://www.creapharma.ch/brulures-traitements.htm>

http://www2.ulg.ac.be/anesrea/pdf/C-%20Ch%201%20-%20RGI%20_V2006-01.pdf

Supports

Les supports sont associés à des ressources diverses que les étudiants et/ou l'enseignant vont utiliser dans le cadre de

l'activité d'apprentissage : syllabus, notes de cours, présentation PowerPoint©...

Des notes peuvent être mises à disposition des étudiants sur Claroline.

Support vidéo pour analyse

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral organisé par la Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl qui délivrera le certificat de secourisme en cas de réussite de l'étudiant(e).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Un(e) étudiant(e) qui a un taux supérieur à 20% d'absence injustifiée peut se voir refuser l'accès à l'évaluation orale.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).